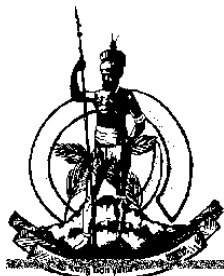


**CONVENTION DE COOPERATION RÉGIONALE (CCR)
ENTRE LA FRANCE/LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LE VANUATU
PROGRAMME 2024**



- APPEL À PROJETS -

- **Date de lancement : 01/07/2024**
- **Date de clôture : 15/08/2024**

OBJECTIFS

La Convention de Coopération tripartite entre la France, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu a pour objectif de **renforcer les liens unissant la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu** du fait de l'histoire, de la géographie et de la culture.

Dans ce cadre, des projets permettant d'**approfondir leurs relations de coopération** dans des domaines d'intérêt réciproque peuvent être financés.

Le seuil minimum des projets qui pourront être soumis au travers de cet appel à projets est fixé à 10 000 €, et le maximum est fixé à 50 000 €.

Les cofinancements sont vivement encouragés.

Les fiches projets dûment remplies, ainsi que leurs annexes, doivent être renvoyées à l'un de ces 3 destinataires sous format électronique (word, pdf ou excel) **au plus tard le 15/08/2024**.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

DOMAINES D'ACTION : En 2024, les domaines d'action retenus concernent principalement :

- le secteur de l'éducation,
- la promotion de la langue française,
- la formation professionnelle et le renforcement de capacité,
- l'insertion professionnelle des jeunes,
- la santé,
- l'agriculture,
- la protection/sécurité civile et la gestion des catastrophes naturelles,
- les médias.

- ❑ **BENEFICIAIRES** : les bénéficiaires peuvent être :
- les départements et services du gouvernement ;
 - les provinces ;
 - les établissements publics ;
 - les ONG et groupements associatifs ; les entreprises du secteur privé.

Récurrentes : Pour les projets présentant une ou plusieurs récurrences d'une année à l'autre, cette éventualité doit être signalée dans le dossier. Il en sera tenu compte sans que cela suffise toutefois à justifier l'attribution automatique de contributions successives. Les projets ayant déjà bénéficié de la Convention de Coopération Régionale doivent être complétés par un compte rendu technique et financier de l'exercice précédent.

DEMARCHES A ENTREPRENDRE - CONTACTS

Pour tout renseignement, pour vous procurer les fiches projet ainsi que pour soumettre votre dossier, veuillez contacter :

❑ **POUR LE VANUATU :**

Unité de coordination des aides et de la négociation (ACNU),
Bureau du Premier Ministre
M. Christopher John
Tél : (+678) 23150
cjohn@vanuatu.gov.vu

Service de coopération et d'action culturelle (SCAC),
Ambassade de France au Vanuatu.
Mme Violette PERONNET / Mme Delphine SUMU
Tél : (+678) 28 700/28 725
delphine.sumu@diplomatie.gouv.fr
violette.perronnet@diplomatie.gouv.fr

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet de l'Ambassade de France
www.ambafrance-vu.org.

❑ **POUR LA NOUVELLE-CALEDONIE :**

Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE)
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.
Mme Marie-Paule CARUSO
(+687) 25.00.41
marie-paule.caruso@gouv.nc

BP M2, 8 route des artifices, 98849 Nouméa Cedex.

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie www.gouv.nc, rubrique « Relations Extérieures »

Les fiches projets dûment remplies, ainsi que leurs annexes, doivent être renvoyées à l'un de ces 3 destinataires sous format électronique (word, pdf ou excel) au plus tard le 15/08/2024.